

Fiche des constatations effectuées lors d'une visite d'inspection

DREAL Bourgogne

LE/PL/2013-159

Unité territoriale : UT 21

Subdivision : 1

Nom(s) du ou des inspecteurs : Laurent EUDES

Date de la lettre d'annonce de l'inspection : par téléphone Date de l'inspection : 15 mars 2013

Type d'inspection : approfondie ou courante ou ponctuelle
 inopinée ou annoncée
 planifiée ou circonstancielle

Motif de la planification : ou Détail des circonstances : Fait suite à l'inspection du 22 juin 2012 dans le cadre du respect des prescriptions eau.

Société : Sté AMORA

Autorisation

Commune : CHEVIGNY SAINT SAUVEUR

Priorité : locale

Activité : Agroalimentaire

Liste des installations inspectées : L'inspection a porté essentiellement sur le respect des valeurs limites de rejets et sur le nouveau bassin de lissage.

Thèmes :

Référentiels de l'inspection : Lettre de suite (Réf. LE/SK/2012-357 du 9 juillet 2012) suite à l'inspection du 22 juin 2012.

Liste des noms et qualités des personnes rencontrées sur le site lors de l'inspection :

- M. HILDE BRAND – Directeur par intérim
- Mme NICOLAS – Responsable environnement

Principales constatations effectuées, principaux constats d'écart par rapport au référentiel d'inspection :

Le site fait des progrès sur le plan environnemental.

Eaux de process :

La mise en service d'un bassin de lissage de 1 000 m³ (coût de ~ 430 000 €) depuis mi-février 2013 a permis de constater une nette amélioration des rejets permettant ainsi de lever nombre de non-conformités pour les paramètres DCO, DBO₅ et MEST. Toutefois, ces résultats restent à pérenniser dans le temps par la parfaite maîtrise de l'outil. De plus, le débit journalier est toujours non-conforme (~ 450 m³/j au lieu de 350 m³ attendus).

La mise en circuit fermé des pompes à vide pour la fin juin et l'optimisation des NEP pour la fin septembre de cette année (230 000 € d'investissement) doivent permettre de gagner plusieurs dizaines de m³/jour.

Il n'est pas certain que malgré ces actions ciblées et déjà programmées, les rejets soient conformes pour tous les paramètres.

Aussi, l'inspection considère que l'exploitant doit reprendre les premiers éléments de son étude eau afin de balayer l'ensemble du site pour diminuer en amont, au niveau des différents process et dans tous les ateliers, les consommations d'eau et les rejets, tant en concentration que en flux.

Eaux pluviales :

Deux débourbeurs-déshuileurs ont été rénovés.

Bruit :

La mesure des émissions sonores a bien été réalisée. L'exploitant doit préciser si suite à ces mesures le site est désormais conforme.

Air :

Les mesures ont été réalisées en février. Le rapport afférent n'a pas encore été remis.

Sur cette base, l'exploitant doit faire réaliser une analyse des risques sanitaires, toujours attendue.

Suites envisagées :

Observations à traiter par courrier

Liste des documents établis suite à la visite :

Lettre à l'exploitant

Date et signature de l'inspecteur : 26 MAR. 2013

L'inspecteur des Installations Classées



Laurent EUDES